

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3887

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3887**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les aménagements des berges de Saône (pont Schuman, réaménagement du quai de la gare d'eau et à plus long terme du quai du Commerce) impactent des voiries circulantes sous lesquelles se trouvent des réseaux structurants d'assainissement, offrant autant d'opportunités de coordonner des opérations de restructuration ou d'amélioration du fonctionnement des collecteurs existants.

Sur ce même secteur se situait une ancienne gare d'eau. L'existence de cette darse en eau avait impliqué à l'époque la déviation des collecteurs d'assainissement vers l'ouest pour contourner cette enclave. Dès lors, les réseaux, dont une partie du collecteur principal passe, aujourd'hui, sous des bâtiments et des zones privées, sont restés en l'état impliquant des dysfonctionnements sous plusieurs aspects :

- le tracé existant présente des angles importants qui perturbent le fonctionnement hydraulique des ouvrages en entraînant des mises en charges et de fortes accumulations de sédiments,
- certains points d'accès au réseau ne répondent pas à toutes les règles de sécurité rendant difficiles les conditions d'intervention du personnel d'exploitation.

L'absence de dessablement en amont de la station de refoulement des Monts d'Or est à l'origine des dysfonctionnements répétés de cet ouvrage. Les mises à l'arrêt en découlant engendrent un stockage important dans le collecteur pouvant avoir un impact sur le fonctionnement des déversoirs d'orage et donc sur la qualité de la Saône.

La restructuration proposée est la suivante :

- réalisation de collecteurs de type T180 sous le quai du Commerce, entre le quai de la gare d'eau et la rue du Bourget (370 mètres à une profondeur comprise entre 7 et 10 mètres) et sous la rue Rhin et Danube (185 mètres, à une profondeur de 7 mètres) permettant de retrouver la linéarité du réseau d'assainissement,
- réalisation d'un unique bassin de décantation sous le quai du commerce permettant aux eaux de décanter avant d'arriver à la station de refoulement des Monts d'Or,
- remblaiement des collecteurs abandonnés.

Eléments justificatifs du dépassement de l'enveloppe budgétaire

Plusieurs difficultés techniques non prévisibles se sont accumulées sur le chantier :

- déviation des réseaux des concessionnaires, aménagement de voirie et études complémentaires.

Des réseaux de concessionnaires mal répertoriés ont nécessité des adaptations sur le terrain (notamment déviation importante du réseau d'eau potable). Il en est de même pour certains aménagements de

voiries (déviation véhicules lourds, programmation des carrefours à feux). L'estimation initiale à 110 000 € HT est portée à 322 000 € HT.

Des prestations complémentaires, non initialement prévisibles, ont également été nécessaires d'un point de vue études : essais sur la présence ou non d'amiante, expertise géotechnique, levés topographiques, essais pressiométriques complémentaires. Ces prestations s'élèvent à 138 000 € HT.

Travaux - objets du marché avec le groupement Deluermoz/Stracchi/SOGEA Rhône-Alpes/MAIA Fondations/Eurovia :

La présence des anciens murs de la gare d'eau était connue. La découverte de murs inconnus a notablement augmenté le volume des démolitions. La dureté de toutes ces maçonneries n'a pas permis l'utilisation de brise roche et de marteau piqueur. Le recours au minage a donc été rendu nécessaire (autorisations réglementaires spécifiques obligatoires).

La constatation de la déstabilisation des terres en sous-sol, suite au battage et à l'arrachage des palplanches, a nécessité la mise en place d'un suivi topographique complémentaire. Cette technique des palplanches était celle recommandée dans le dossier géotechnique préalable. L'affaissement de la chaussée de bordures de trottoir à bordures de trottoir a nécessité la reprise totale de la voirie du quai du Commerce dans sa partie non habitée.

Il a été indispensable de changer de technique lorsque les travaux se sont approchés des bâtiments existants pour limiter l'impact potentiel des travaux en surface. Aussi, pour terminer l'égout du quai du Commerce (et raccorder 2 des 3 collecteurs prévus au projet), la technique de travaux souterrains, plus adaptée au contexte géologique, a été privilégiée. Dans le même objectif, et pour éviter de bouleverser trop l'économie du marché, il est proposé l'abandon de la réalisation du collecteur rue Rhin et Danube en palplanches (ce collecteur sera réalisé ultérieurement en technique souterraine).

Un avenant au marché de travaux est nécessaire : montant de 4 107 844,00 € HT à 4 496 171,49 € HT, arrondis à 4 600 000 € HT pour prendre en compte les révisions des prix.

Il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 695 000 € HT, ce qui permettrait de finaliser les travaux en cours dans les meilleures conditions. Une nouvelle individualisation d'autorisation de programme, sur le prochain plan de mandat, sera demandée pour finaliser les travaux sous la rue Rhin et Danube avec une technique de réalisation souterraine permettant de limiter au maximum les impacts en surface et de répondre au contexte géologique très particulier.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 5 060 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 695 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P19O2367, selon l'échéancier suivant : 695 000 € HT en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 060 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.